



Compte rendu du CA du 24 janvier 2023

Présents : Martine Auger, Gilbert Birraux, Liliane Buisson, Annick Cellier, Marie Jo Desmaris, Yves Ducongé, Denise Gautron, Christiane Juston, Pascal Malessard, Thierry Mangematin, Gérard Perrin, Michel Sala, Jocelyne Servignat, Bernard Tournier

Excusée : Maryse Lozano

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 NOVEMBRE 2022 :

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – POINT SUR LES COMPTES :

Thierry Mangematin prend la parole afin de faire le point sur la situation financière de la RSCB. Celle-ci est saine. Il demande aux animateurs de faire passer leur demande de remboursement de frais de déplacement rapidement et au moins une fois par trimestre.

3 – INFORMATIONS FFRS :

- Fin du certificat médical de non contre indication à la pratique sportive :

La loi sur le sport de 2022 permet aux fédérations sportives de ne plus demander de certificat médical pour la délivrance d'une licence. La FFRS a décidé d'appliquer cette disposition. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2023, l'adhérent n'a plus l'obligation de fournir un certificat médical au club pour obtenir sa licence et pratiquer une activité sportive. Le principe est que l'adhérent est responsable de sa santé.

Se pose le problème des adhérents inscrits au club pour la saison 2022/2023 n'ayant toujours pas fourni de certificats médicaux (6 personnes sont concernées). Il est décidé de leur envoyer un mail avec le document expliquant la responsabilité personnelle à pratiquer une activité sportive et l'auto questionnaire. Un accusé réception devra être envoyé en retour et leurs licences pourront être délivrées. Annick Cellier est chargée de cet envoi.

Une personne a demandé le remboursement de son activité « aquagym » pour cause de santé. Le règlement intérieur actuel ne prévoit pas la possibilité de remboursement quel qu'en soit le motif.

Conseil d'administration du 24 janvier 2023 corrigé

Toutefois, le CA été décidé à la majorité de rembourser les personnes ne pouvant effectuer l'activité sportive à laquelle elles ont été inscrites dans les conditions suivantes :

- fournir un certificat d'inaptitude à l'activité
- remboursement de la moitié du montant d'inscription à l'activité proraté avec un plancher de 20 €.

Le futur RI intégrera cette disposition

- Dématérialisation des demandes de licences :

Dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, le gouvernement a promu l'article 72 concernant la dématérialisation des licences pour les fédérations sportives.

Cette décision est applicable pour les licences 2023/2024.

Le certificat médical n'étant plus demandé depuis le 1^{er} janvier 2023, aucun document justificatif ne sera requis.

Pour les personnes n'ayant pas de PC, de tablette ou de smartphone, les membres du CA pourront saisir les informations à leur place.

Des formations spécifiques ainsi que des rencontres organisées par la FFRS devraient avoir lieu au premier trimestre. Le club devra être paramétré par nos soins dans le nouveau logiciel de la FFRS.

- Honorabilité :

Il est rappelé que c'est sur la demande du ministère de la jeunesse et des sports en matière de lutte contre les incivilités, les discriminations et les violences de toutes sortes dans le milieu sportif que le contrôle d'honorabilité des dirigeants et animateurs est demandé.

Michel Sala et Dominique Drot avaient saisi la Fédération pour savoir comment nos données personnelles étaient protégées. Gérard Perrin avait relancé cette demande. Dans sa réponse, la Fédération reconnaît que le système informatique actuel, dans le cadre de la gestion des données par Télémat n'est pas très sécurisé et que le processus mis en place ne respecte pas le RGPD. Malgré tout, elle nous demande de mettre en place le dispositif dans l'attente du nouveau logiciel sécurisé.

Le CA qui n'est bien sûr pas opposé au contrôle d'honorabilité décide d'attendre la sécurisation du dispositif pour faire remonter les données personnelles

4 – INFORMATIONS CODERS :

- AG et bureau de décembre :

- * Présentation d'un budget en déséquilibre.
- * Difficultés rencontrées par la Fédération pour financer l'élaboration du nouveau logiciel permettant la dématérialisation des licences.
- * la proposition d'augmentation des licences de 12 € souhaitée par la Fédération a été rejetée lors de l'AG de décembre. Une nouvelle AG sera convoquée pour tenter de débloquer la situation.
- * Nécessité de faire remonter au Coders nos besoins en formations pour 2023/2024 dès à présent
- * Plusieurs dates à retenir :
 - Journée de formation des animatrices à Attignat le 25 février 2023
 - Journée des animateurs le 3 mai 2023
 - Journée danse à Ambérieu en Bugey le 11 mai 2023

Journée « poulets » le 22 juin 2023 (nb : non confirmée suite au bureau du Coders du 25 janvier).

5 – VIE DU CLUB :

- Recherche de nouveaux animateurs :

* La randonnée : cette activité a besoin impérativement d'animateurs ; à ce jour 6 animateurs animent cette activité. Il est décidé de faire un mail ciblé aux personnes aptes pour les inciter à suivre une formation.

Pascal Malessard se propose pour faire la formation mais il aimerait animer seulement les petites randonnées. Grand merci à lui.

* La marche nordique : 3 personnes sont en formation

* Le vélo : 2 nouveaux animateurs terminent leur formation en mai.

* Le tir à l'arc : 2 nouveaux animateurs vont se former

* L'activité danse : recherche animatrice

L'idée de mettre en place un poste dédié à l'animation lors des séances d'inscription fin août est retenue.

- Point sur la préparation des « 25 ans » du club :

Marie Jo Desmaris prend la parole :

* Le budget total de la manifestation fait apparaître un déficit de 2 350 €. Des subventions ont été demandées. Pour l'instant seule la Ville de Bourg en Bresse a répondu, normalement pour ce genre de manifestation la Ville attribue 300 € (cette somme devrait être confirmée lors du prochain conseil municipal du 6 février prochain). Reste à solliciter le coders, l'OMS, l'agglomération et le conseil régional.

* Le repas s'élève à 30 €, il sera servi par le restaurant « la Table de Poupette » à Peronnas. Ce tarif comprend l'apéritif avec amuse-bouches, le repas, le nappage, le service ainsi que la vaisselle (lavage).

* Les invitations pour l'apéritif devraient concerner les maires de Bourg en Bresse et de Saint Denis les Bourg, le Président du CODERS et de l'OMS. Des courriers devraient leur être envoyés prochainement.

* Les médias seront également contactés

* L'envoi du programme de cette journée devrait être adressé aux adhérents par mail. Il sera demandé à Michel Sala de le faire

* Le bulletin d'inscription reste à être finaliser et sera envoyé fin février avec retour des inscriptions en avril.

Le CA salue l'excellent travail de cette commission et valide les propositions.

- Point projets commission voyage :

Yves Ducongé aimerait que cette activité s'appelle commission séjour. Elle est constituée par Yves Ducongé, Martine Auger Bernard Tournier, Monique Flamand et Dominique Drot.

Différents séjours ont été organisés :

- * Chapelle des Bois organisé en janvier – le compte rendu est sur le blog
- * Un séjour dans les Vosges du 5 au 10 juin, presque complet (21 inscrits)
- * Projet de voyage à l'étranger l'année prochaine : prévoir environ 1 500 €
- * Week-end prolongé dans le Vercors

Toutes ces activités devront s'auto financer.

- Groupe de travail révision des statuts et du règlement intérieur :

Une réunion devrait se dérouler prochainement pour finaliser ce travail. La modification des statuts et du RI va entraîner une assemblée générale extraordinaire. Cette dernière aura lieu le LUNDI 19 JUIN à la salle des fêtes de Saint Denis les Bourg.

- Projet de modernisation/sécurisation du site de la RSCB , méthode et calendrier :

Gérard Perrin prend la parole, il aimerait que le site de la RSCB soit revu afin que chaque adhérent puisse se connecter avec un accès privé. Il demande à ce qu'un groupe de travail soit constitué afin de commencer à réfléchir en mars pour que le site soit opérationnel en novembre.

Le groupe de travail est constitué : Miche Sala – Gérard Perrin – Liliane Buisson – Pascal Malessard - Marie Jo Desmaris -Thierry Mangematin et M. Chabouillot ?

Il est envisagé d'envoyer un mail aux adhérents pour leur demander ce qu'ils attendent du site.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

* A partir de fin juin la salle des fêtes de Saint Denis les Bourg sera en rénovation, les danseuses s'inquiètent de ne pas avoir de proposition de la mairie. Gérard Perrin va faire un courrier de relance et en profiter pour demander un rendez-vous auprès du maire.

La séance est levée à 17 h 00

le Président

Signé

Gérard PERRIN

la Secrétaire

Signé

Annick CELLIER